



VILLE DE
FONTENILLES
www.ville-fontenilles.fr
05 61 91 55 80

PROCES VERBAL DE SEANCE

◆◆◆
CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept novembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Marcel Clermont, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

PRESENTS
Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, GARCIA, SUC, FIERLEJ, DAGUES-BIE, PADRA, AITA, PEGUES, GOMES, RECH, MARC, RANCHET, MAZAUDIER, PANAVILLE, LEROUX, DEGEILH, DOLAGBENU, VITRICE, SANDOVAL.

PROCURATIONS
M. LOUBEAU procuration à C. TOUNTEVICH,
Mme EVEN procuration à Mme TRIAES,
Mme DASSENOY procuration à M. SUC,
M. SARICA procuration à M. DOLAGBENU,
Mme MONFRAIX procuration à Mme VITRICE,
M. CHONG KEE procuration à Mme DEGEILH,

ABSENTS
M. MEYER

SECRETAIRE
Mme TRIAES

ORDRE DU JOUR

Finances locales/Intercommunalité :

- 1- Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine /Fixation libre des attributions de compensation,

Personnel communal :

- 2- Noël des agents de la commune,
- 3- Modification du tableau des emplois.

Informations au conseil Municipal,

Questions diverses.

Date de la convocation : 21/11/2020	Date d'affichage : 04 décembre 2020
Nombre de membres du conseil municipal: 29	Transmission en sous-préfecture : 01/12/2020
En exercice : 29	Présents : 22 + 06 procurations
	Votants : 28

La réunion a débuté à 18 heures, Monsieur le Maire ouvre la séance.

M. le Maire procède à l'appel nominal, constate que le quorum est atteint et annonce les procurations. Il propose au Conseil Municipal de désigner Mme TRIAES en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	POUR	28
	CONTRE	00
	Abstentions	00

M. le Maire explique que le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 novembre 2020 sera approuvé lors de la prochaine séance compte tenu du délai trop court entre les deux conseils.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que considérant des divergences de point de vue avec la directrice générale des services quant à la manière d'organiser, de gérer les services municipaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet de la municipalité, qui portent atteinte à la nécessaire relation de confiance devant exister entre l'autorité territoriale et la direction générale et rendent nécessaire, dans l'intérêt du service, la fin du détachement de Mme Lesné Vanessa sur l'emploi fonctionnel de la directrice générale des services de la ville de Fontenilles à la date du 1^{er} février 2021.

M. le Maire débute l'ordre du jour.

1- Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine / Fixation libre des attributions de compensation :

M. le Maire rappelle que le conseil municipal avait délibéré pour fixer les AC lors de la dernière séance, suite à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la CCGT du 14/09/2020 qui avait proposé de modifier les AC des communes volontaires afin qu'elles reversent une partie du FPIC perçu à la CCGT.

Par délibération en date du 05/11/20, la commune d'Auradé a refusé d'approuver ce rapport de la CLECT et de fixer les AC comme indiqué dans la délibération du conseil communautaire du 22/09/20.

Par délibération en date du 24/11/2020 la commune de Marestaing, a refusé d'approuver ce rapport de la CLECT et de fixer les AC comme indiqué dans la délibération du conseil communautaire du 22/09/20.

Le Bureau de la CCGT s'est donc prononcé favorablement le 16 novembre 2020 pour une nouvelle fixation des AC.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être déterminés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées à la majorité simple.

Aussi le Conseil municipal doit se prononcer sur la fixation des attributions de compensation telles que décrites dans le tableau ci-dessous, à compter de l'année 2020.

Mme Vitrice souhaite remercier Mme Vanessa Lesné pour son travail et son professionnalisme pendant le mandat précédent, toujours présente au service des élus. Elle lui souhaite bonne route.

Pas de questions diverses.

Mme le Maire clôture la séance à 18 heures 20.

***La secrétaire de séance,
J. TRIAES***

***M. le Maire,
Christophe TOUNTEVICH***